



courette, vélos et accès pompiers

Par **G.R.**, le **15/03/2021** à **08:59**

Chère Madame, cher Monsieur,

J'habite dans un petit immeuble de rez-de-chaussée + 3 (10 mètres de haut, environ).

Nous avons une petite courette de 4,40 x 3,5 m (+ plate-bande engazonnée de 0,85 m de largeur) à l'arrière de l'immeuble à laquelle on accède par un couloir d'1m de largeur. Dans cette courette, il y a des fenêtres (2 à chaque étage). La copro envisage d'installer un râtelier à vélos (pour 5 vélos) contre les fenêtres du rez-de chaussée (les deux fenêtres de mon appartement) ce qui occuperait autour du 75 % de la superficie de la courette hors plate-bande. (ce serait à une distance d'environ 1 m / 0,90 cm de nos fenêtres, on pourrait presque même ne pas ouvrir ou fermer les volets correctement) Tout cela sans compter la perte de la valeur de notre appartement et que le règlement de la copro interdit de laisser des objets dans les cours et courettes.

Ne serait-ce pas un risque réglementaire d'obstruer l'accès des pompiers pour les échelles en cas d'incendie ? Un assureur pourrait-il refuser l'indemnisation en cas de sinistre ?

Merci par avance